



S.A.R.L. ECO CAMPERS

24, rue d'Helios
31 240 L'UNION
tél. : 05.61.62.53.61
courriel : ecocampers@ecocampers.fr
T.V.A. Intracommunautaire : FR03495162687
A.P.E. 2920Z Numéro SIRET : 49516268700034
R.C.S. : TOULOUSE

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION D'UN VEHICULE 2025

Les présentes conditions de location d'un véhicule s'appliquent pour tous nos véhicules loués. Elles permettent la compréhension du contrat de location souscrit le jour du départ de location. La signature du dit contrat de location et la prise en charge du véhicule implique l'acceptation sans réserve des conditions générales de location décrites ci-dessous. Ces conditions sont valables du 01/01/2025 au 31/12/2025 inclus.

CONDITIONS DE LA LOCATION

ARTICLE 1 : RESERVATION

Les réservations ne sont considérées comme définitives qu'après le versement, à la commande, du montant de 30 % du montant total de la location. Le paiement de la réservation, est considéré comme « arrhes de réservation » et se fait par chèque bancaire envoyé ou déposé à l'adresse de la S.A.R.L. ECO CAMPERS lors de la signature du présent BON DE COMMANDE et encaissé ou par virement bancaire ou par paiement CB sur place. Toute réservation se fait sous acceptation définitive de la S.A.R.L. ECO CAMPERS lors de la réception du BON DE COMMANDE et encaissement du chèque de réservation et/ou lors de la livraison.

Toute réservation se fait au plus tard dix jours ouvrables avant la date de location. Passé ce délai, les conditions restent les mêmes sous condition d'acceptation de la S.A.R.L ECO CAMPERS.

ARTICLE 2 : ANNULATION

Notifiée par le locataire plus de quarante-cinq jours avant le départ de la location, le montant des arrhes de réservation est remboursé en totalité. Notifiée entre quarante-cinq jours et trente jours avant le départ, 50 % des sommes versées seront conservées. Le remboursement se fera dans un délai de trente jours. Si l'annulation se fait moins de trente jours avant le départ aucun remboursement ne sera possible.

A tout moment, la S.A.R.L. ECO CAMPERS se réserve le droit d'annuler la location et ce pour toutes raisons. En cas d'annulation de la part de ECO CAMPERS, soit une date ultérieure sera proposée au locataire, (location de remplacement comprise dans un délai de trois mois et bénéficiant d'une remise de 15 % appliquée pour le changement de dates), soit la totalité de la somme des arrhes de réservation engagées sera remboursée dans un délai de trente jours après l'annonce de l'annulation de la location.

ARTICLE 3 : PRISE EN CHARGE ET RESTITUTION DU VEHICULE

La prise en charge du véhicule ainsi que sa restitution se fait au point de livraison, c'est à dire sur le site de ECO CAMPERS - 24, RUE D'HELIOS 31240 L'UNION. Cette dernière doit être effectuée au jour et à l'heure stipulée dans le contrat de location établi lors de la prise en charge et suivant les conditions décrites dans le bon de commande.

Dans le cas d'un retard de mise à disposition de la part de ECO CAMPERS, un abattement proportionnel du retard par rapport à la durée totale de la location sera appliqué.

Le paiement total de la location (confère Article 9 : TARIFS ET CONDITIONS DE PAIEMENT) sont à payer lors de la prise en charge du véhicule par chèque de banque, virement bancaire à l'ordre de ECO CAMPERS ou carte bancaire. La prise en charge n'a lieu qu'après vérification du paiement intégral de la location.

La restitution du véhicule doit être effectuée au jour et à l'heure stipulée dans le contrat de location lors de la prise en charge. Le point de restitution est identique au point de prise en charge du véhicule, c'est à dire au 24, RUE D'HELIOS 31240 L'UNION sur le site de ECO CAMPERS. Le retard dans la restitution du véhicule sera facturé au locataire, confère Article 5 : CAUTION ET DUREE DE LOCATION.

Le locataire demeure responsable en totalité du véhicule tant que celui-ci n'a pas été restitué, et ce sans aucune réserve.

ARTICLE 4 : ASSURANCE

Une assurance TOUS RISQUES est incluse dans la location du véhicule pour les conducteurs dénommés ci-dessus.
CONTRAT D'ASSURANCE ALLIANZ N° 62335052
DREYER DIBOURG SARL
11, rue de la République 67 160 WISSEMBOURG
TEL : 03.88.54.87.54

Ledit contrat est soumis à une franchise de 3 000 € (Trois Mille euros) en cas de destruction partielle ou totale du véhicule ou de tous autres incidents majeurs sur le véhicule. La franchise est de 1500€ (Mille cinq cent euros) en cas d'incidents mineurs (dépannage,...). La franchise est de 750€ en cas de bris de glace.

Une assistance est également incluse dans la location du véhicule. Cette assistance comprend l'assistance 0km, valable en Europe pour les personnes et le véhicule en cas de panne, d'accident, de maladie ou de vol du véhicule ; le dépannage sur place ou remorquage sans franchise kilométrique ; l'assistance crevaillon ; l'assistance aux personnes en cas de panne, d'accident, de maladie ou de vol du véhicule ; la prise en charge des frais d'hospitalisation et des frais médicaux en cas de maladie ou blessure ; la prise en charge des animaux domestiques transportés (chiens et chats) ; l'assistance diagnostic à distance et dépannage par téléphone avec techniciens en ligne spécialisés dans le véhicule de loisir.

ARTICLE 5 : CAUTION ET DUREE DE LOCATION

CAUTION :

Le montant de la caution est de 3 000 € (Trois Mille euros). La dite caution se compose de deux chèques de 1 500 € (Mille Cinq Cent euros) chacun, qui sont déposés lors de la livraison du véhicule au départ de la location. Ces chèques ne sont encaissés qu'en cas de sinistre sur le véhicule de toute sorte qu'il soit. Le montant prélevé sur la caution est calculé selon la perte sur le véhicule (réparation, franchise d'assurance, rapatriement du véhicule, dégradations,...), ainsi qu'en cas de retard du retour de location. Le retard dans la restitution sera facturé en fonction du tableau décrit à l'article 9 ci-dessous par demi-journée entamée de retard. Chaque demi-journée de retard sera compté dès la première heure supplémentaire à l'heure prévue dans le contrat de location, et ce pour chaque jour de retard supplémentaire par tranche de 24 heures.

Dans le cas où le montant des pertes sur le véhicule est supérieur au montant de la caution, le locataire sera dans l'obligation de payer ces suppléments à la société ECO CAMPERS.

Le premier chèque de 1 500 € (Mille Cinq Cent euros) sera rendu lors de la restitution du véhicule en bon état de marche tant mécanique que de carrosserie, mais aussi de fonctionnement du matériel camping et la propreté.

Le second chèque de caution de 1 500 € (Mille Cinq Cent euros), sera conservé 4 (quatre) mois après le retour de location, puis rendu sous déduction de frais de remise en état, frais de nettoyage, et d'éventuelles amendes du code de la route ou de non-paiement d'autoroute payante sans péage passés inaperçus lors du retour du véhicule à la fin de la location.

DUREE DE LOCATION :

La date et l'heure de retour de location sont contractuelles et indiquées en fin de contrat. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de restitution anticipée du véhicule. Aucune prolongation ne sera admise sans l'accord préalable du loueur, validée par écrit. Dans le cas contraire, le locataire s'exposera à des poursuites judiciaires pour détournement de véhicule ou abus de confiance. En haute saison (juillet et août), la location n'est possible qu'à la semaine (7 jours, 6 nuits minimum), les départs de location se font le samedi jusqu'à 16h et les retours de location le vendredi jusqu'à 16h.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE

Le locataire demeure seul responsable des amendes, contraventions et procès-verbaux établis contre le véhicule aux dates de la location. Le présent contrat faisant foi de la prise en charge du véhicule aux dates stipulées dans ce dernier.

Les conducteurs devront être détenteur du permis de conduire français depuis au moins deux ans (hors permis probatoire donc) et devront être âgés d'au moins 21 ans à la date de départ de la location. Ces derniers doivent fournir leur permis de conduire ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

ARTICLE 7 : CONDITIONS D'UTILISATION

L'utilisateur s'engage à n'utiliser le véhicule que pour ses besoins personnels et à ne pas sous-louer, ni transporter des personnes à titre onéreux. Il s'engage à ne pas laisser conduire le véhicule par d'autres personnes que celles stipulées dans le présent

contrat de location.

Le locataire s'interdit de participer à tout match, course, rallye, ou tout autre compétition de quelque nature qu'il soit, ainsi qu'à des essais ou préparations. Il s'engage à ne pas utiliser le véhicule et son matériel à des fins illicites ou autres que celles prévues par le constructeur, et à ne pas surcharger le véhicule loué en transportant un nombre de passagers supérieur à celui indiqué sur la carte grise du véhicule. En cas d'accident avec un nombre supérieur de passagers ou de surcharge du véhicule par rapport aux données de la carte grise, le locataire demeure seul responsable de ce non-respect des règles de sécurité. Il est également responsable vis à vis du code de la route du pays dans lequel il se trouve et n'est pas censé ignorer la loi en vigueur.

Le locataire s'engage à ne pas tracter de remorque ou de véhicule similaire, et à n'apporter aucune modification au véhicule.

Les animaux ne sont pas admis à l'intérieur du véhicule, il advient donc au locataire de ne pas en laisser rentrer dans l'habitacle sauf dans le cadre du forfait pour animaux domestiques cité en Article 10 « Tarifs et conditions de paiement »

CONTRAT KILOMETRIQUE et de CARBURANT :

La location inclut un forfait kilométrique de 200 km par jour de location.

Le kilomètre supplémentaire est facturé 0,57 (Zéro euro cinquante-sept centimes) payable dès la restitution du véhicule. Forfait 100 kms supplémentaires : 35€ (uniquement lors de la souscription du contrat).

Le carburant est à la charge du locataire. Celui-ci doit vérifier en permanence les niveaux d'huile et de liquide de refroidissement et effectuer les mises à niveau aux intervalles indiqués par le constructeur et le loueur dans les conditions ci-dessous.

Le véhicule est livré avec le plein de carburant. Le locataire devra restituer le véhicule avec le même niveau c'est à dire le plein. Dans le cas contraire, le locataire devra s'acquitter d'un montant de 2,80€ par litre de carburant manquant.

ARTICLE 8 : ETAT DU VEHICULE, ENTRETIEN ET REPARATIONS EVENTUELLES

Le véhicule est livré révisé et dans un parfait état de propreté et de mécanique. Un inventaire contradictoire sera effectué à la prise en charge et au retour du véhicule et du matériel loués. Ces derniers seront rendus dans le même état qu'à leur départ.

Il est explicitement convenu que **le véhicule est livré propre et en bon état de fonctionnement et donc qu'il est rendu dans le même état à la fin de la location. Si le véhicule est rendu dans un mauvais état de propreté (sale), il sera prélevé le montant du forfait de nettoyage proposé en option s'il est commandé en avance, majoré de 100% sur la caution).** Dans le cas où le matériel de camping est détérioré, il sera établi une facture de réparation du matériel et le montant sera prélevé sur la caution à hauteur des réparations.

Le locataire s'engage à respecter les conditions d'utilisation données par le loueur et le constructeur et spécifiques au véhicule. Les fluides consommables tels que l'huile, le liquide de refroidissement, le liquide de frein ou de direction assistée doivent être vérifiés tous les 500 km (Cinq Cent kilomètres) et misent à niveaux.

L'usure mécanique normale est à la charge du propriétaire - loueur. Toutes les réparations mécaniques provenant soit d'une usure anormale, soit d'une négligence de la part du locataire seront à la charge de celui-ci. Dans le cas où le véhicule serait immobilisé, les réparations ne pourront être effectuées qu'après accord écrit et selon les directives du loueur. Elles doivent faire l'objet d'une facture acquittée par le locataire. Il en est de même en ce qui concerne la partie habitable et le matériel de camping. En aucune circonstance, le locataire ne pourra réclamer de dommages et intérêts au loueur pour l'immobilisation, le retard ou l'annulation (confère Article 2 : ANNULATION) engendrée et ce de quelque façon que ce soit dans le cas de réparations effectuées au cours de la période de location.

En cas d'immobilisation du véhicule suite à une panne occasionnée par le locataire pour non-respect de l'utilisation de celui-ci : non remboursement des journées d'immobilisation et facturation des réparations si des réparations ou remplacement de pièces sont nécessaires.

En cas de panne mécanique obligeant l'immobilisation du véhicule et n'étant pas dû à une mauvaise utilisation : remboursement des journées d'immobilisation.

En cas d'accident ou d'ennui mécaniques sérieux, le locataire est tenu d'en avvertir le propriétaire immédiatement et de revenir à son point de départ 24, RUE D'HELIOS 31240 L'UNION à l'heure qui lui sera alors fixée par le propriétaire en fonction de la gravité de l'incident ou sinon au minimum 12 heures (Douze) avant la fin de la location initialement prévue afin de permettre d'effectuer les réparations avant l'arrivée du client suivant.

ARTICLE 9 : POINTS SPECIFIQUES TOIT RELEVABLE ET AUVENT

Le toit relevable doit être **absolument replié** avant de démarrer le véhicule. Pour le fermer correctement, aucun objet ne doit être laissé sur le matelas comme les oreillers, couette, etc.

Si le toit n'est pas fermé et qu'il est endommagé lors d'un passage sous pont / barre de limite de hauteur, etc., **aucune prise en charge ne pourra être demandée par le locataire** (assistance, assurance, rapatriement).

Les frais correspondants à un toit neuf et son montage seront à la charge du locataire en cas de non-respect de ces consignes. Ces frais peuvent dépasser le montant de la caution.

L'auvent ne doit pas être monté en cas de vent ou d'orages et doit être démonté avant la nuit afin d'éviter tout problème

météorologique.

ARTICLE 10 : TARIFS ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Prise en main en Basse saison (de septembre à juin) : du lundi au samedi à partir de 9h30 et jusqu'à 16h / **Retour :** du Lundi au Samedi à partir de 9h30 et jusqu'à 16h

Prise en main en Haute saison (juillet et août) : le samedi à partir de 9h30 et jusqu'à 16h / **Retour :** le vendredi à partir de 9h30 et jusqu'à 16h

Le paiement s'effectue en deux fois : le jour de la signature du Bon de commande pour réservation du véhicule de location (voir Article 1 : RESERVATION) à raison de 30 % (Trente) du montant total de la location, puis le jour du départ de la location et de la prise en charge du véhicule par le locataire à raison des 70 % (Soixante-dix) restants.

Le paiement s'effectue par chèque bancaire, par virement bancaire à l'ordre de la S.A.R.L. ECO CAMPERS ou par carte bancaire.

Il est établi un Bon de commande lors de la signature du présent contrat, puis une facture lors de la prise en charge du véhicule et du départ de la période de location.

Les prix affichés ci-dessous s'entendent TTC, incluant une TVA de 20%.

T6.1 REIMO TRIOSTYLE 2.0 TDI / 5 PLACES / Boîte Manuelle

FORFAIT	TARIF BASSE SAISON	TARIF HAUTE SAISON (JUILLET A AOÛT)	FORFAIT KILOMETRIQUE**
FORFAIT / JOUR	105 € TTC	Réservation à la semaine uniquement*	200 KM / jour
FORFAIT SEMAINE SEPT JOURS / SIX NUITS	735 € TTC	900 € TTC	1 400 KM / semaine

T6.1 LONG REIMO MULTISTYLE 2.0 TDI / 4 PLACES / Boîte Automatique

FORFAIT	TARIF BASSE SAISON	TARIF HAUTE SAISON (JUILLET A AOÛT)	FORFAIT KILOMETRIQUE**
FORFAIT / JOUR	115 € TTC	Réservation à la semaine uniquement*	200 KM / jour
FORFAIT SEMAINE SEPT JOURS / SIX NUITS	805 € TTC	1000 € TTC	1 400 KM / semaine

T6.1 REIMO CITYVAN 2.0 TDI / 5 PLACES / Boîte Automatique

FORFAIT	TARIF BASSE SAISON	TARIF HAUTE SAISON (JUILLET A AOÛT)	FORFAIT KILOMETRIQUE**
FORFAIT / JOUR	95 € TTC	Réservation à la semaine uniquement*	200 KM / jour
FORFAIT SEMAINE SEPT JOURS / SIX NUITS	665 € TTC	850 € TTC	1 400 KM / semaine

*Sauf disponibilité de dernière minute : Triostyle 130€/jour, Multistyle 145€/jour, Cityvan 125€/jour

** Si dépassement du forfait kilométrique prévu : 35€ TTC/100km si prépayé ou 0.57€/ km supplémentaire

Options disponibles :

OPTIONS	TARIF JOURNALIER	TARIF SI SEMAINE	VALEUR PRODUIT
ISOLANT CABINE AVANT	2,00 €	10,00 €	60 €
BOULES DE PÉTANQUE (triplette)	2,50 €	15,00 €	80 €
TABLE BAMBOU ET CHAISES TOSCANA POUR DEUX	8,00 €	40,00 €	289 €
2 CHAISES TOSCANA SUPPLEMENTAIRES	4,00 €	22,00 €	160 €
AUVENT LATERAL - PALM BEACH (uniquement pour le Triostyle)	4,00 €	23,00 €	159 €
TOILETTE CHIMIQUE PORTA POTTI 335	8,00 €	55,00 €	165 €

CAMPSLEEP - 5EME COUCHAGE SUR SIEGES AVANT	8,00 €	40,00 €	299 €
SYSTEME DE CABINE DE DOUCHE EXTERIEUR	2,00 €	11,00 €	60 €
NETTOYAGE DU VEHICULE INTERIEUR*	120,00 €	120,00 €	
NETTOYAGE DU VEHICULE EXTERIEUR*	60,00 €	60,00 €	
FORFAIT ANIMAL DE COMPAGNIE**	100,00 €	100,00 €	
FORFAIT 100KM SUPPLEMENTAIRE	35€/100KM	35€/100KM	

**Si le forfait de nettoyage n'est pas choisi par le client - le véhicule devra être rendu dans un état permettant la location sans intervention d'atelier.
Dans le cas où le forfait de nettoyage n'est pas sélectionné par le client, une majoration x2 sera appliquée si le véhicule est retourné sale lors de la restitution
Particularité Multistyle + toilette chimique : Même si une option de nettoyage est commandée, les toilettes doivent obligatoirement être rendus vidangés et nettoyés,
sinon une retenue sur caution de 165€ pour le porta potti et de 300€ pour le multistyle seront appliquées.*

*** Forfait animal de compagnie : Si ce forfait est choisi, le client devra assurer lui-même le nettoyage complet du véhicule, si celui-ci n'est pas respecté, un forfait de nettoyage majoré sera appliqué*

Valeur des produits inclus dans la location :

	Quantité	Référence	Valeur produit
CUISINE			
Torchon vaisselle	1	externe	3€15
Allume gaz	1	externe	2€35
Eponge	1	externe	0€44
Set casseroles	1	92303	64€99
Ou set QuickClak	1	921991 + 921971 + 921972 + 921992	87€05
Set vaisselle Holiday Travel	1	917991	41€99
ou Set vaisselle Cleveland	1	917992	49€90
ou Set vaisselle Life is a journey	1	917970	44€99
Couverts	1	9216764	32€99
Mugs Camp4	2*2	930936 ou 930937	12€50 * 2
Sac Holiday travel	1	919171	39€95
Range couverts	1	922582	3€99
Planche à découper	1	915435	6€50
Louche silicone	1	94093	6€50
Bassine + passoire silicone	1	941081	16€50
Poêle	1	92239	39€95
Verres	2*2	929176	5€99 * 2
Ouvre bouteille	1	Externe	6,00 €
Balayette + pelle	1	externe	6,00 €
SÉCURITÉ			
Gilet de secours	1	471282	4€40
Triangle de secours	1	47128	10€50
Extincteur neuf	1	47154	24€90
ÉNERGIE			
Rallonge camping-car 10M	1	82018	59€95
raccord secteur 220V	1	820211	12€95
ÉLÉMENTS			
Toit relevable	1		6 000,00 €
Toile de toit	1		1 500,00 €
Frigo	1		1 500,00 €
Chauffage stationnaire	1		2 300,00 €
Siège pivotant avant + accoudoirs	1		700,00 €
Banquette	1		3 000,00 €
Table amovible (pied + plateau)	1		1 000,00 €

Tiroirs et placards	4		100€ * 4
Poste radio et enceintes	1 + 2		500,00 €
Rideaux	4		500,00 €

N°	NOM PRENOM DU CONDUCTEUR	N° DE PERMIS DE CONDUIRE	DATE OBTENTION PERMIS	LIEU DELIVRANCE PERMIS
N°1				
N°2				
N°3				

Retour prévu le :

A : heures

Fait à : L'Union,

le :

SIGNATURES :

ECO CAMPERS :

LE LOCATAIRE :